

Ch. 210-64

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. THOMAS et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer férié le lendemain de la Fête nationale.

(Nommée le 28 juin 1901.)

Handwritten signature

MM.

- 1^{er} BUREAU : THOMAS.
- 2^e — HERVÉ DE SAISY.
- 3^e — BONNEFOY-SIBOUR.
- 4^e — GUSTAVE DENIS.
- 5^e — CHANTAGREL.
- 6^e — DUFOUSSAT.
- 7^e — EXPERT-BEZANÇON.
- 8^e — DELOBEAU.
- 9^e — CHARLES PREVET.



4

Commission relative à la proposition
de loi tendant à déclarer jour férié
le lendemain de la fête Nationale.

M. de Saisy est nommé président
M. Charles Perret " secrétaire

Messieurs de Saisy, Bonneyou-Silour,
Expert, Bazougon, Delobean, Dufoullat
Chantagrel déclarent qu'ils sont
favorables à la proposition, guidés surtout
par cette considération que ce jour de fête
exceptionnel ne reviendra qu'une fois tous les sept ans.
Messieurs Denis capote au contraire
que le 3^{ème} Bureau l'a nommé à l'unanimité
après avoir expliqué pourquoi il n'était pas
disposé à voter la proposition de loi.
Beaucoup de fêtes patronales existent déjà
au cours du mois de juillet - on a trop
de tendances à diminuer la journée de travail
et à multiplier les congés.

M. Thomas a été élu commissaire par
le 1^{er} bureau bien que la majorité du bureau
ne se soit pas montrée favorable à la proposition.

- La proposition est mise aux voix
elle est adoptée par 7 voix contre 2.

M. Thomas principal auteur de la proposition
est nommé rapporteur.

Le rapport est adopté.

Herrin de Saisy
Ch. Perret